
Saisine n° 2003-16

**DÉCISION
de la Commission nationale de déontologie de la sécurité**

*à la suite de sa saisine, le 12 mars 2003, par M. Roger Boulonnois,
député de Seine-et-Marne.*

*La Commission a été saisie, le 12 mars 2003, par M. Roger Boulonnois,
député de Seine-et-Marne, de faits qui se seraient déroulés au commissariat de
Villeparisis (77).*

Réponse en date du 24 mars 2003 : hors délai.